



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-01

DEVELOPPEMENT DE LA TRAME VERTE

ACQUISITION D'ARBRES ET DE PAILLAGE

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la séance du 4 avril 2024 approuvant la réalisation de du projet ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal – section d'investissement – article 2128 « autres agencement et aménagements » ;

Vu les offres soumises par la Pépinière WADEL WININGER SCA et AGRIVALOR BERGHEIM SARL pour la fourniture d'arbres et de paillage ;

DECIDE

Article 1er : de valider l'offre proposée par la Pépinière WADEL WININGER SCA - 27 rue de Grunenwald - 68580 UEBERSTRASS pour la fourniture d'arbres dont le montant s'élève à 5 880 € HT soit 6 203,40 € TTC.

Article 2 : de valider l'offre proposée par AGRIVALOR BERGHEIM SARL - 1 route de Ruederbach – 68560 HIRSINGUE pour la fourniture de paillage dont le montant s'élève à 10 206,27 € HT soit 11 272,28 € TTC.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer les devis par délégation du Conseil municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Aux responsables des entreprises.

Fait à Marckolsheim, le 19 janvier 2026

**Pour le maire absent
L'adjointe déléguée,
Catherine GREIGERT**



Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260119-DM2026-01-AU
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026